

**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

**ARRETE DU PRESIDENT  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Interruption de la Circulation**

**LES ROUTES DEPARTEMENTALES D941, D119, D114 et D117**

**au territoire des communes de AUXI-LE-CHATEAU, BEAUVOIR-WAVANS, BOFFLES,  
BUIRE-AU-BOIS, GENNES-IVERGNY, HARAVESNES, QUOEUX-HAUT-MAINIL, TOLLENT,  
VACQUERIE-LE-BOUCQ et VILLERS-L-HOPITAL**

**TRAVAUX**

**"ENDUITS SUPERFICIELS D'USURE"**

**Section hors agglomération**

**3 jours par RD, pendant la période du 01 mai 2025 au 30 septembre 2025**

Le Président du Conseil départemental,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la Voirie Routière,

**Vu** le Règlement Général de Voirie Interdépartemental, approuvé par arrêté n°A2015-01, en date du 21 septembre 2015 par Monsieur le Président du Conseil départemental,

**Vu** l'Instruction Interministérielle du 24 novembre 1967 relative à la Signalisation des routes modifié par des arrêtés subséquents,

**Considérant** que pour assurer la sécurité des usagers du domaine public routier départemental, la réalisation des travaux d'"ENDUITS SUPERFICIELS D'USURE", va nécessiter une interruption de la circulation sur les routes départementales D941, D119, D114 et D117, hors agglomération, 3 jours par RD, pendant la période du 01 mai 2025 au 30 septembre 2025, et des mesures pour faciliter l'exécution des travaux et prévenir les accidents,

**Considérant** l'avis des Maires des communes de AUXI-LE-CHATEAU, BEAUVOIR-WAVANS, VILLERS-L'HOPITAL, FORTEL-EN-ARTOIS, BONNIERES, VACQUERIE-LE-BOUCQ, GENNES-IVERGNY, TOLLENT, CAUMONT, FONTAINE-L'ETALON, BUIRE-AU-BOIS, BOFFLES, HARAVESNES, VAULX, LE-PONCHEL et QUOEUX-HAUT-MAISNIL,

..... **ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

La circulation sera interdite temporairement sur les routes départementales D941 du PR 5+489 au PR 12+943, D119 du PR 7+173 au PR 8+690, D114 du PR 0+30 au PR 2+900 et D117 du PR 12+280 au PR 13+560, hors agglomération, sur le territoire des communes de AUXI-LE-CHATEAU, BEAUVOIR-WAVANS, BOFFLES,

BUIRE-AU-BOIS, GENNES-IVERGNY, HARAVESNES, QUOEUX-HAUT-MAINIL, TOLLENT, VACQUERIE-LE-BOUCQ et VILLERS-L'HOPITAL, 3 jours par RD, pendant la période du 01 mai 2025 au 30 septembre 2025, pour permettre l'exécution des travaux susvisés.

**ARTICLE 2 :**

Des itinéraires conseillés de déviation seront mis en place par :

**Pour la RD 941 :** par les RD 941, 938, 114 et 115 aux territoires des communes de AUXI-LE-CHATEAU, BEAUVOIR-WAVANS, VILLERS-L'HOPITAL, FORTEL-EN-ARTOIS, BONNIERES et VACQUERIE-LE-BOUCQ.

**Pour la RD 119 :** par les RD 101, 124 et 119 aux territoires des communes de GENNES-IVERGNY, TOLLENT, CAUMONT et FONTAINE-L'ETALON.

**Pour la RD 114 :** par les RD 114, 938, 941, 115 et 115 E2 aux territoires des communes de BEAUVOIR-WAVANS, AUXI-LE-CHATEAU, BUIRE-AU-BOIS, BOFFLES, VACQUERIE-LE-BOUCQ, FORTEL-EN-ARTOIS et VILLERS-L'HOPITAL.

**Pour la RD 117 :** par les RD 120, 121, 119, 124 et 101 aux territoires des communes de HARAVESNES, VAULX, LE-PONCHEL, GENNES-IVERGNY, FONTAINE-L'ETALON et QUOEUX-HAUT-MAISNIL.

**ARTICLE 3 :**

Les panneaux de signalisation réglementaire seront posés par les soins et aux frais de l'exécutant des travaux, aux extrémités des sections fermées et sur l'itinéraire conseillé de déviation, conformément aux prescriptions de l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière (arrêté du 24 novembre 1967 modifié) explicitées par la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial du Montreuillois-Ternois,

**ARTICLE 4 :**

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 5 :**

- Madame la Directrice Générale des Services du Département,  
- Monsieur le Directeur de la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial du Montreuillois-Ternois,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Département du Pas-de-Calais.

Le 25 mars 2025



Signé électroniquement par  
Stéphane DELPLANQUE  
ADJOINT AU RESPONSABLE URM

Arrêté n° MT25231AT - Page 2 / 2

Maison du Département Aménagement et Développement Territorial du Montreuillois-Ternois  
300, route de Mouriez - BP 09 62140 MARCONNELLE  
Téléphone : 03.21.90.04.80